		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Août 2023	Séance du Mardi 29 Août 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf Août à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	<u>Votes : 35</u>	
Présents : 31	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 4	Abstention : 0	
Rapporteur	Olivier BERNARDI	Vice-Président en charge de l'Urbanisme et des Prospectives territoriales

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuve).

Avis concernant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont l'Hérault

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L132-7 et L132-9,

Vu la délibération du Conseil municipal de Clermont l'Hérault n°DCM23-05-24P2 en date du 24 Mai 2023 relative au bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la notification adressée le 02 Juin 2023 par courrier recommandé par Monsieur le Maire de Clermont l'Hérault à la Communauté de communes du Clermontais valant notification pour avis aux personnes publiques associées du dossier du PLU arrêté dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de Clermont l'Hérault,

Considérant que l'article L153-16 du Code de l'urbanisme prévoit que le « projet de plan arrêté est soumis pour avis : aux personnes publiques associées à son élaboration » ; Considérant qu'il résulte de l'article L132-7 du Code de l'urbanisme que la Communauté de communes est une personne publique associée.

Ainsi, au titre des personnes publiques associées et de sa compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté de communes doit donner son avis dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la transmission du projet de plan. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables conformément à l'article R153-4 du Code de l'urbanisme.

Monsieur BERNARDI rappelle aux membres du Conseil communautaire que le précédent PLU de la commune de Clermont l'Hérault approuvé le 2 Octobre 2008 est devenu obsolète au regard des nouvelles dispositions en matière d'urbanisme et ne permet plus de mener une politique d'urbanisme en cohérence avec les besoins de la commune.

Les objectifs poursuivis par la révision générale sont les suivants :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants,
- Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants.

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont l'Hérault amène les observations suivantes :

- **S'agissant de la ZAC de la Cavalerie**, le projet arrêté ne permet pas d'apprécier les modalités d'implantation du quartier de la Cavalerie. Le projet arrêté ne précise pas le phasage et n'indique pas les conséquences sur les travaux en matière d'eau et d'assainissement ou de ruissèlement des eaux prévus ou à prévoir,
- **S'agissant de l'évolution de la démographie sur la commune de Clermont l'Hérault**, le projet arrêté pourrait justifier davantage le dimensionnement des équipements publics qui seront nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants (crèche, périscolaires etc).
De plus, une étude globale doit être réalisée en ce qui concerne l'eau et l'assainissement afin d'évaluer l'impact de l'accueil de ces nouvelles populations sur les réseaux d'eau et réactualiser le programme pluriannuel d'investissement 2022-2030 défini et acté par délibération du Conseil communautaire.

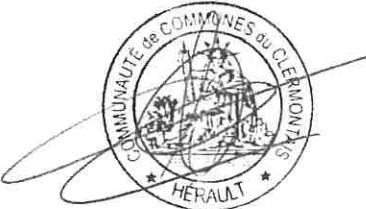

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BERNARDI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** avec observations concernant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont l'Hérault,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et les pièces relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

